

**INTERVENTION
DE SON EXCELLENCE MONSIEUR MARCEL RANJEVA
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
REPUBLIQUE DE MADAGASCAR**

**CEREMONIE DE SIGNATURE
DE LA CONVENTION INTERNATIONALE
SUR LES ARMES A SOUS MUNITIONS,
OSLO, 3 DECEMBRE 2008**

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez moi, Monsieur le Président, d'adresser au Gouvernement norvégien ainsi qu'au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), mes plus sincères remerciements, pour leur soutien en faveur de mon pays, en vue de sa participation à cette cérémonie de signature.

Nous apprécions l'attention particulière du Gouvernement norvégien à notre égard. Au nom du Gouvernement malgache, je voudrais exprimer ici ma reconnaissance pour l'accueil qu'il a bien voulu réserver à notre délégation, ainsi que et surtout, pour le rôle de leader qu'il joue depuis l'élaboration de la Convention sur les Armes à Sous Munitions.

C'est aussi avec un immense plaisir que je prends la parole ce jour. La date d'aujourd'hui est à rajouter au calendrier de l'histoire des relations internationales en général, et dans l'histoire des causes humanitaires en particulier.

Le Processus d'Oslo qui a débuté en février 2007, se trouve actuellement, dans sa phase d'achèvement. C'est fort louable, car

chacun de nous, a su mettre de côté ses propres intérêts, au service d'une cause, qui est celle de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes victimes des armes à sous munitions disséminées un peu partout dans le monde.

Lors des Conférences successives précédentes, auxquelles Madagascar a marqué sa présence, nous avons toujours manifesté notre solidarité pour cette noble cause.

Par ailleurs, Madagascar estime que la question de l'interopérabilité ne constitue pas un obstacle, pour certains pays, à signer la Convention, compte tenu du fait que notre but est d'inciter les Etats non Parties à cette Convention, à ne plus recourir à l'usage de ce type d'armes.

De ce fait, nous tenons à exprimer, que l'acceptation du transit d'armes à sous-munitions sur le territoire d'un Etat Partie, et du stockage d'armes à sous-munitions par un Etat non Partie sur le territoire d'un Etat Partie, sont de manière à affaiblir les effets escomptés de la Convention.

Monsieur le Président,
Honorables délégués,

Je voudrais vous rassurer que bien que mon pays, Madagascar, n'en soit pas concerné d'une manière directe, n'étant ni producteur, ni détenteur, ni vendeur d'armes à sous munitions, nous n'en sommes pas moins sensibles aux sorts de ces civils innocents, victimes de leurs effets dévastateurs.

Madagascar est un pays qui milite en faveur du désarmement dans le monde et de la promotion du droit international humanitaire.
Cette Conférence de signature n'est pas l'étape ultime du Processus d'Oslo.

Elle constitue un passage obligé, un tremplin, pour aboutir aux effets que nous escomptions tous, concernant les conséquences des armes à sous munitions sur les civils innocents.

Nous nous engageons très prochainement à la ratification de cette Convention sur les armes à sous munitions, afin qu'elle puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.